

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 04 février 2025

Acte administratif exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2025
Publication : 10/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

**CA 2025 - 03 : Programme pluriannuel des investissements véhicules et matériels
2025-2028**

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 29 janvier 2025, s'est réuni le mardi 04 février 2025, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN
M. Didier GARNIER
M. Marc GUERRINI
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU
Mme Karine DORANGE

M. François BELHOMME
M. Alain BELLAMY

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Bertrand MASSOT
Mme Elisabeth FROMONT
M. Stéphane LEMOINE
M. Olivier HOUDY
M. Pierre SANIER
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
Mme Isabelle CALLARD, adjointe au payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir
M. Laurent ARCHENAUT, payeur départemental représenté par Mme Isabelle CALLARD

Etaient présents avec voix consultative : Colonel Hors classe Sébastien GRAS, directeur départemental des services d'incendie et de secours ; et les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE ; Capitaine Thierry BOURGEVIN.

Excusé(s) : David POUBEL, médecin de classe exceptionnelle Commandant Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS : Capitaine Cédric ROBERGE ; Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Sergent-chef Alexis BADAIRE ; Lieutenant Franck CATRY ; M. Thomas BENOIT ; Lieutenant-colonel Michaël ACHARD ; Lieutenant Sylvain ESNAULT, Adjudant Dominique GUILMIN, référents sureté et sécurité ; Capitaine Jennifer DAVID ; Sapeur 1^{ère} classe Gwenaëlle HALLIER référentes mixité et lutte contre les discriminations.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L3312-4 et R1424-29.

028-282800366-20250204-CA_2025_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2025
Publication : 10/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le PPI équipements regroupe :

- les véhicules (près de 500 véhicules à ce jour) ;
- les équipements (matériels biomédicaux, informatiques, alertes / transmission, habillement).

Depuis 2023, le soutien financier du conseil départemental a permis d'amorcer le renouvellement du parc engins vieillissant.

La convention SDIS-CD 2025-2027 prévoit une subvention d'investissement exceptionnelle plafonnée à 3.5 millions d'euros par an pour participer au financement des équipements et engins.

Par ailleurs, le SDACR planifie un déploiement des véhicules sur la période 2025-2028. Toutefois, compte-tenu des contraintes budgétaires, le programme d'acquisitions a été lissé jusqu'à 2030.

1) Les objectifs du programme pluriannuel d'investissement 2025-2028

Anticiper et planifier les besoins

Les équipements et matériels nécessaires au SDIS sont soumis à des contraintes croissantes (évolutions technologiques, normes de sécurité et environnementales, évolutions des besoins opérationnels).

Pour les véhicules, la planification prend en compte, dans la mesure du possible (capacité financière), les durées d'amortissement technique des engins sachant qu'un retard important sur le renouvellement est à rattraper.

Le PPI proposé identifie les priorités d'investissement tout en répartissant les crédits sur plusieurs exercices budgétaires afin de lisser la charge financière. Il importe de noter que cette programmation lissée est en-deçà des besoins estimés et présentés au bureau du CASDIS le 19 septembre 2022.

Optimiser les ressources financières

L'objectif est de concentrer les moyens sur les besoins les plus critiques, les équipements/engins « stratégiques » et de doter en priorité les casernes ayant un potentiel de pérennisation et une forte valeur ajoutée pour le maillage territorial.

Pour les véhicules, le SDIS a expérimenté avec succès des opérations de rénovation sur plusieurs engins. Cette solution permet de moderniser certains équipements et de prolonger la durée de vie des engins (+ 10 ans en moyenne) tout en réduisant la charge financière (exemple, 80 000 € pour rénover un FPT alors qu'un véhicule neuf est de 350 000 €). Néanmoins, il y a une limite à la rénovation : l'âge du châssis. En effet, le châssis n'est pas rénové (problématique de disponibilité durable des pièces détachées).

En matière d'optimisation, une recherche systématique de financements sera également engagée afin de diversifier les sources de financement.

Favoriser la polyvalence et réduire l'impact environnemental

Pour le volet véhicules, l'objectif est de favoriser la polyvalence des véhicules afin de réduire le parc engins. (Objectif fixé dans le SDACR : réduction de 10% du parc engins).

Dès lors qu'ils seront compatibles avec l'exercice des missions qui lui sont dévolues, le SDIS s'engagera à acquérir des équipements respectueux de l'environnement ou adapter les modes de conduite pour limiter la consommation en carburant et les émissions de CO₂.

2) Le budget prévu

Ces dernières années, le budget consacré au financement du PPI équipements est d'environ **5 000 000 €** par an.

Les hypothèses présentées se basent sur la prospective actuelle incluant notamment la subvention exceptionnelle annuelle du conseil départemental (cf. convention SDIS-CD du 2025-2027) et les recherches de nouveaux financements.

En cas de financements insuffisants pour couvrir les besoins du PPI proposé ou de nouveaux financements permettant de porter des projets dans une temporalité plus favorable, un nouvel arbitrage sera demandé au conseil d'administration.

A noter : Les montants indiqués ne prennent pas en compte les variations liées à l'inflation. Ces valeurs sont à prendre en référence aux prix constatés réellement en 2024.

Pour les véhicules, il s'agit de renouvellement du parc engins existants.

Le nombre de véhicules est indiqué entre parenthèses (x).

Pour l'informatique et l'alerte, les montants ne prennent pas en compte les coûts liés au Réseau Radio du Futur (RRF).

PPI équipements - 2025-2028

| | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 |
|------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Véhicules | 3 342 000 | 3 283 000 | 2 783 000 | 2 711 000 |
| Ambulances - VSAV | 600 000 (5) | 600 000 (5) | 600 000 (5) | 600 000 (5) |
| CCF | 915 000 (3PC) | 320 000 (1) | 320 000 (1) | 320 000 (1) |
| CCRM | | 350 000 (1) | | |
| FPT SR neuf | 650 000 (2) | 650 000 (2) | 650 000 (2) | 650 000 (2) |
| FPT rénové | 242 000 (3) | 242 000 (3) | 242 000 (3) | - |
| VIP rénové | - | 70 000 (1) | 70 000 (1) | 70 000 (1) |
| VTU balisage | - | 140 000 (2) | 140 000 (2) | 210 000 (3) |
| VTUHR | 55 000 (1) | 55 000 (1) | 55 000 (1) | 55 000 (1) |
| VL GT-GF | 30 000 (1) | 20 000 (1) | 20 000 (1) | 20 000 (1) |
| VL | 80 000 (3) | 80 000 (3) | 80 000 (3) | 80 000 (3) |
| VL infirmier | - | 56 000 (1) | 56 000 (1) | 56 000 (1) |
| VCH | 500 000 (2) | | | |
| VPC | | 400 000 (1) | 400 000 (1) | |
| CCMC « industriel » | | | | 380 000 (1) |
| VAS | | 150 000 (1) | | |
| VAPI FEN | 120 000 (1) | | | 120 000 (1) |
| Grosses réparations | 150 000 | 150 000 | 150 000 | 150 000 |
| Equipements des véhicules | 417 500 | 477 500 | 565 000 | 450 000 |
| SR autonome | 200 000 | 200 000 | 200 000 | 200 000 |
| Equipements transmissions | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Inventaires véhicules neufs | 90 000 | 150 000 | 115 000 | 150 000 |
| Caméra thermiques | 27 500 | 27 500 | | |
| Ouverture porte (VTU) | | | 150 000 | |
| Matériels incendies et de secours | 1 480 000 | 1 480 000 | 1 480 000 | 1 430 000 |
| Habillements et EPI* | 500 000 | 500 000 | 500 000 | 500 000 |
| Plan renouvel. tenues intervention | 330 000 | 330 000 | 330 000 | 330 000 |
| Matériels incendie et secours** | 400 000 | 400 000 | 400 000 | 400 000 |
| Plan renouvel. Lances à incendie | 50 000 | 50 000 | 50 000 | |
| Equipements équipes spécialisées*** | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Autres équipements | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Informatique et alerte | 860 000 | 860 000 | 860 000 | 860 000 |
| Licences et matériels informatiques | 700 000 | 700 000 | 700 000 | 700 000 |
| Matériels transmission/alerte | 160 000 | 160 000 | 160 000 | 160 000 |
| Matériels biomédicaux | 100 000 | 100 000 | 100 000 | 100 000 |

* Le plan de renouvellement des tenues d'interventions vient en plus de ce montant (qui intègre aussi les TSI, les tenues de sorties, les casques, les LSPCC, etc...).

** Matériels incendie et de secours : tuyaux, lances, pièces de jonction et accessoires

*** équipes spécialisées : SMPM, FDF/FEN, CMIC, dessin opérationnel, drones, risques animaliers, plongeurs, cynotechniques, USAR, CMIR.

3) Mise à jour du PPI

Il est proposé une mise à jour annuelle au moment des orientations budgétaires.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, adopte les objectifs, les priorités et modalités du PPI équipements 2025-2028.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /